Démarrage des travaux de réhabilitation thermique à Meulan-Paradis

Ce chantier d’envergure sur cette résidence historique, prévu sur une durée de deux ans, vise à améliorer le confort des habitants tout en réduisant l’empreinte énergétique des bâtiments.



Avant le lancement des travaux, tous les résidents, copropriétaires et locataires, avaient été conviés à des réunions d’information avec la présentation du projet de rénovation. Les premières étapes consistent à installer trois bases de vie pour les ouvriers ainsi que les échafaudages sur trois bâtiments pilotes qui serviront de témoins pour les travaux à venir. Les adresses concernées sont du 2 au 4 allée des Acacias, 4 allée du Moulin et du 18 au 26 allée des Marguerites.

Les bases de vie ont été mises en place aux Acacias et aux Marguerites. L’installation des échafaudages a été réalisée courant septembre. Les travaux de rénovation proprement dits ont débuté dans les premiers jours d’octobre. Afin de réduire la durée globale du chantier, la copropriété, dans laquelle le bailleur social 1001 Vies Habitat est majoritaire à 75%, a été divisée en trois lots (Meulan 1, Meulan 2 et Meulan 3), chacun confié à une entreprise différente. Ces trois entreprises interviendront simultanément, avec un calendrier commun de démarrage et de fin des travaux.

Le coût total de la rénovation est de 32 447 904€ répartis au prorata des tantièmes de chaque copropriétaire. Si une très grande partie est assumée par le bailleur, la tranche du reste à charge pour les copropriétaires varie entre 10 160€ et 30 000€ par ménage avec une prise en charge par le bailleur pour les ménages les plus modestes. C'est une décision courageuse de la copropriété qui permettra d'améliorer considérablement la qualité du bâti et de valoriser les biens.